NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/2008/1 15 janvier 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquante-quatrième session Genève, 26-28 mars 2008 Point 4 i) de l'ordre du jour provisoire

RÉVISION DE LA RÉSOLUTION D'ENSEMBLE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE (R.E.1)

Conduite sous l'emprise de drogues et de médicaments

Note du secrétariat

- 1. Le présent document fait suite à la demande que le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a formulée à sa cinquante-troisième session (voir ECE/TRANS/WP.1/113, par. 16).
- 2. Les membres du Groupe de travail trouveront ci-après un document traitant de la conduite sous l'emprise de drogues et de médicaments, présenté par l'Italie.

- 1. Chaque année, plusieurs milliers de personnes sont tuées ou deviennent handicapées à vie à cause d'un conducteur sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou d'autres substances chimiques.
- 2. Le Groupe de travail, qui a déjà examiné le problème de l'alcool au volant, devrait par conséquent se pencher sur celui de la conduite sous l'emprise de drogues et de médicaments. Cette démarche est nécessaire afin de donner aux pouvoirs publics centraux et locaux les orientations qui aideront à éviter les milliers de blessés et de morts faits chaque année par les accidents de la route
- 3. Il va sans dire que conduire exige de la concentration, de la technique, du bon sens et le souci de la sécurité de chacun sur la route, en particulier des utilisateurs vulnérables. Si l'alcool a effectivement des répercussions sur la conduite, il n'en reste pas moins que les drogues et les médicaments peuvent également être dangereux et avoir des conséquences mortelles tant pour les conducteurs que pour les usagers de la route.
- 4. La vivacité d'esprit, la perception des dangers et le temps de réaction jouent un rôle déterminant dans l'interaction entre le conducteur et l'environnement extérieur. Toutefois, de nombreuses substances peuvent gravement altérer les sens du conducteur et réduire sa capacité à réagir et à faire face dans de bonnes conditions de sécurité à des événements imprévus.
- 5. Bien qu'il ne soit pas facile d'identifier et de classer tous les types de substances chimiques disponibles qui peuvent perturber la conduite, il est suggéré que le Groupe de travail WP.1 fasse tout son possible pour assurer le suivi des travaux de recherche existants et des recherches en cours dans ce domaine. Il devrait fournir aux États membres de la CEE des informations actualisées. Cela permettrait d'élaborer des politiques spécifiques en matière de sécurité routière afin de sensibiliser davantage le public aux dangers liés à la conduite sous l'emprise de drogues et de médicaments.
- 6. Les médicaments délivrés sur ordonnance ou en vente libre sont aisément identifiables et il est facile de déterminer s'ils contiennent des substances susceptibles de nuire à la capacité de conduire dans de bonnes conditions de sécurité.
- 7. Il ressort de récentes recherches que certains produits pharmaceutiques pourraient être à l'origine d'un accident sur quatre ou sur cinq. Les médicaments les plus dangereux sont ceux qui ont une incidence sur le temps de réaction et la coordination des mouvements. Le danger tient au fait que l'effet précis d'une dose médicamenteuse absorbée le soir peut n'être découvert que le lendemain matin.
- 8. Les drogues extraites de plantes ou d'origine chimique peuvent avoir des effets très divers. Souvent, il est difficile de les déceler sur le champ, sans examen en laboratoire des liquides organiques (sang, urine ou salive).
- 9. Il ne s'agit pas pour le Groupe de travail de procéder à une classification générale et exhaustive des substances et de leurs effets sur les conducteurs. Ses membres n'ont pas les compétences scientifiques pour ce faire. Ses travaux pourraient toutefois servir de tremplin pour encourager l'élaboration de politiques nationales sur le sujet.

- 10. Des études et des travaux de recherche existent déjà et d'autres sont actuellement réalisés par divers organismes internationaux, tels que la Commission européenne, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Forum international des transports (FIT/OCDE). C'est pourquoi le Groupe de travail WP.1 pourrait envisager, dans cette optique, de mettre à contribution des représentants de ces organisations.
- 11. Cela permettrait d'avoir une vue bien plus complète des principes que nous recommandons aux pouvoirs publics nationaux et locaux d'appliquer afin d'améliorer la sécurité routière.
